

3 octobre 2022

DOSSIER DE PRESSE

Rentrée agricole et alimentaire des Régions

**Les Régions engagées pour relever le défi démographique agricole et renforcer
la souveraineté alimentaire des territoires**

Renouvellement des générations en agriculture :
Les Régions répondent présents à l'appel fait par le Président de la République pour
construire un "Pacte d'orientation et d'Avenir agricole"



Préface du rapport de Régions de France

« Les politiques régionales en faveur de l'installation et la transmission en agriculture »

par Loïg
Chesnais-Girard

Président de la Commission Agriculture, alimentation, forêt, pêche de Régions de France, Président de la Région Bretagne

La pandémie de Covid 19 et la guerre en Ukraine ont brutalement rappelé aux Européens l'importance de la souveraineté alimentaire. La France et ses Régions sont la première puissance agricole du continent, et ont un rôle majeur à jouer au service de cette souveraineté.

Or, il n'y a pas d'agriculture sans agricultrices et agriculteurs »

Le défi démographique est pourtant immense, avec la moitié des agriculteurs français à remplacer en moins de 10 ans, alors même que le défi de l'adaptation et de la lutte contre le changement climatique est incontournable.

La combinaison de ces deux défis peut constituer un atout pour les Régions, en charge des politiques d'installation : c'est en effet au moment de l'installation et de la transmission des exploitations agricoles qu'il est le moins difficile d'accompagner des évolutions de systèmes agricoles, afin de concilier production alimentaire et transition agroécologique.

C'est la raison pour laquelle les Régions de France sont unanimes à considérer que **l'enjeu de l'installation-transmission est la priorité de leur action**. C'est donc tout naturellement la priorité de travail de la commission Agriculture, alimentation, forêt, pêche de Régions de France.

Si les Régions de France interviennent dans le champ de l'installation depuis longtemps, **leurs responsabilités seront renforcées à partir du 1er janvier 2023**. Cela a pu susciter certaines réserves de la part de représentants professionnels, craignant des différences de traitement d'une Région à l'autre, là où d'autres reconnaissent tout l'intérêt de politiques publiques adaptées aux spécificités des différents territoires et filières.

Afin de fournir les conditions d'un débat apaisé sur cet enjeu majeur pour l'avenir de l'agriculture, nous avons commandé ce rapport qui vise à fournir un panorama complet des politiques régionales en faveur de l'installation-transmission.

Ce travail va nous permettre de nous tourner vers l'avenir, avec le soutien de l'État. Les Régions attendent en effet beaucoup du projet de loi d'avenir annoncé par le Président de la République. Il est temps, les agriculteurs de demain ne pourront pas attendre !

Les politiques régionales en faveur de l'Installation et la Transmission en Agriculture

Synthèse du rapport de Régions de France

Dans le cadre de la future Politique Agricole Commune 2023-2027, les Régions auront la responsabilité de piloter et mettre en œuvre les mesures « non-surfaciées » du 2nd pilier de la PAC, parmi lesquelles figurent les aides en faveur du renouvellement des générations, particulièrement l'aide aux jeunes agriculteurs. S'ajoutant à une série de politiques que développent les Régions dans l'accompagnement à l'installation et la transmission, l'acquisition de cette nouvelle compétence rend nécessaire une mise au point de l'action régionale dans sa globalité, trop peu connue et analysée.

En parallèle, le renouvellement des générations en agriculture connaît un moment de crise : depuis 2010, le nombre de fermes baisse en moyenne de 1,9% par an et d'ici 10 ans, le nombre de chefs d'exploitations va baisser de 50%.

L'Enquête de Régions de France auprès des Régions et des parties prenantes

Face à ce défi démographique agricole et à cette évolution de la gouvernance des politiques publiques en matière de renouvellement des générations, Régions de France a réalisé une enquête auprès de l'ensemble des Régions permettant de récolter des données quantitatives et qualitatives relatives à leurs politiques dans ce domaine. Cette enquête a vocation à réunir les chiffres clés de l'action régionale en faveur du renouvellement des générations et se concentre en particulier sur les dispositifs mis en place par les Régions en dehors des Programmes de Développement Ruraux Régionaux (PDR). Cette étude interroge également, au travers d'une série d'entretiens, la parole de différents acteurs impliqués dans l'accompagnement au renouvellement des générations en agriculture.

Les témoignages recueillis auprès des acteurs font part de manques au sein du fonctionnement actuel des politiques de renouvellement des générations. C'est avec nuance qu'un dialogue critique s'établit sur les mesures en place, les difficultés qui les entourent et leurs possibles améliorations.

Dotation Jeune Agriculteur, parcours à l'installation, accompagnement à la transmission, programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission en agriculture (AITA), gouvernance et rôle du Comité régional installation transmission (CRIT): tous ces aspects sont au cœur des réflexions face aux enjeux de l'installation et la transmission en agriculture.

Une meilleure contextualisation de l'action régionale

La mise à plat de ces constats et débats permet une meilleure contextualisation de l'action régionale dont l'étude présente le contenu. En rassemblant les crédits engagés par les Régions en contreparties des dispositifs adossés au FEADER et ceux non adossés au FEADER, l'effort collectif des Régions ayant répondu à l'enquête (15 sur 18) s'élève à près de 32 millions d'euros pour l'année 2021. La majorité de cet effort (19,8 M€) se fait dans le cadre de dispositifs propres à chaque Région. **83 dispositifs en faveur du renouvellement des générations en agriculture ont été recensés.** Cela constitue un panorama inédit des contributions régionales dans ce domaine.

Ce recensement détaille l'importance croissante des dispositifs régionaux qui sont mis en œuvre avec une multitudes d'acteurs de diverses opinions. L'action concertée des Régions apparaît comme une réponse potentielle aux défis territoriaux du renouvellement des générations. **Ces dispositifs permettent aux Régions d'élargir et d'augmenter le nombre de bénéficiaires potentiels** en imaginant de nouveaux critères d'accès et de poursuivre des objectifs parfois plus larges que le seul renouvellement des générations, par exemple la transition agroécologique, la relocalisation de l'alimentation. Ce rôle historique et central d'innovation et d'expérimentation des politiques publiques conduit les Régions à en développer de nouveaux au dehors de la typologie d'action pensée dans le cadre de l'AITA. Elles agissent notamment sur le foncier et tentent de développer l'accompagnement à la transmission, trop peu financé et intégré aux politiques nationales.

Mieux saisir les enjeux actuels de l'installation et de la transmission

L'étude spécifique de l'action des Régions permet ainsi de mieux saisir les enjeux actuels de l'installation et la transmission en agriculture. Elle permet aussi de mieux comprendre les évolutions et difficultés de ces politiques pour lesquelles l'acquisition de compétences par les Régions est un mouvement structurant et une réponse potentielle.

Pour ce faire, **le dialogue et la concertation au niveau national et régional, avec l'État comme avec les acteurs socio-professionnels, sont une nécessité.** Proposer un cadre de gouvernance rénové et ouvert peut donner aux acteurs l'opportunité d'exprimer leurs craintes mais aussi leurs attentes concernant la régionalisation, face au constat d'une politique d'accompagnement à l'installation et la transmission qu'il semble nécessaire d'améliorer.

Chiffres et données clés du rapport

Sur les politiques installation – transmission des Régions



15 sur 18... c'est le nombre de Régions qui ont renseigné l'enquête.



32 M€... c'est le montant des crédits régionaux consacrés à l'installation et la transmission en agriculture en 2021 (dont *62 % en faveur d'aides attribuées hors PDR*)

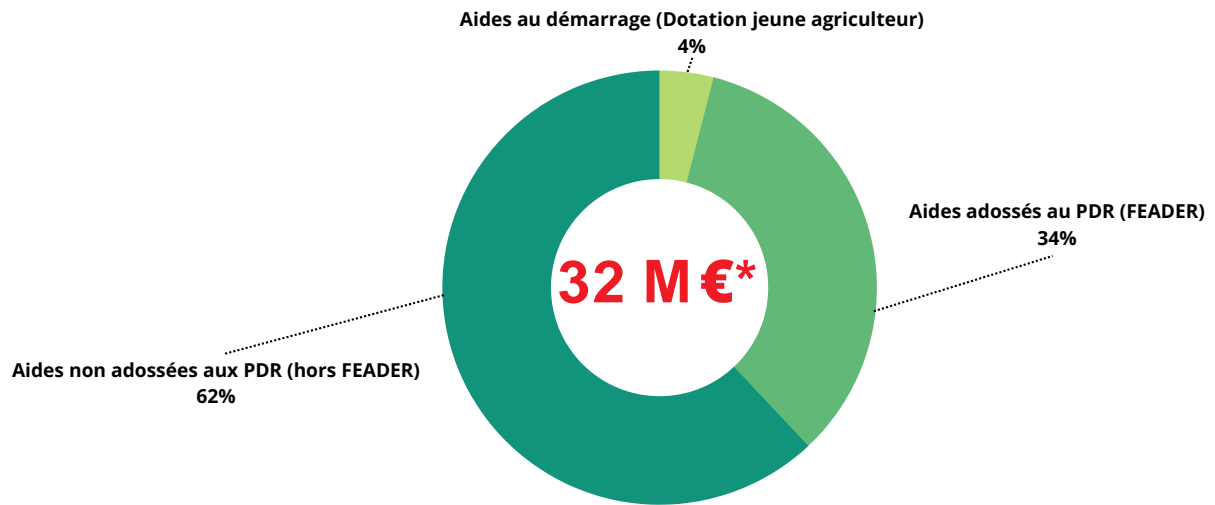


80 %... c'est le taux de Régions répondantes estimant que les modalités actuelles de financement et de gouvernances de l'AITA ne sont pas adaptés



83... c'est le nombre de dispositifs régionaux recensés dans le cadre de l'étude conduite par Régions de France

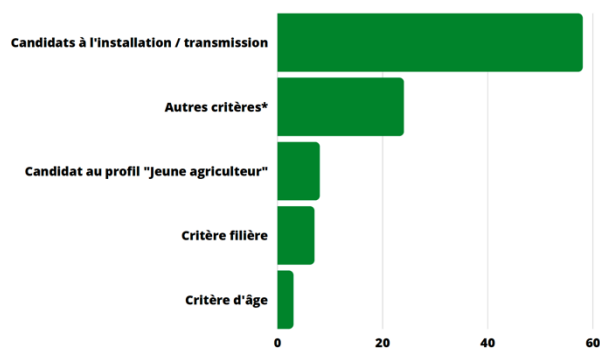
Crédits régionaux à l'installation et à la transmission en agriculture



**Montant n'incluant pas les crédits engagés sur les autres politiques des Régions liés à l'agriculture (Ex. : Lycées agricoles => crédits "Enseignement")*

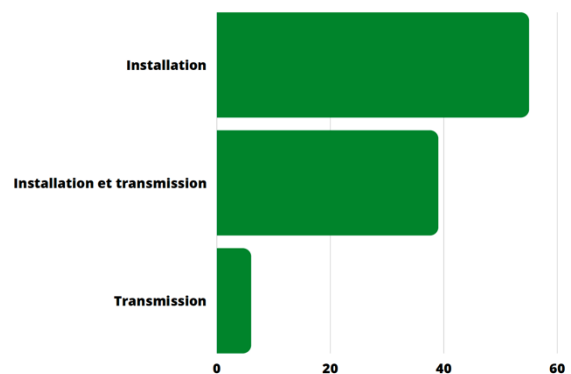
Répartition des dispositifs régionaux

en faveur de la transmission et l'installation en agriculture par critères (en %) par type de critères (en %)



Répartition des dispositifs régionaux en

faveur de la transmission et l'installation en agriculture (en %)





Mise en œuvre de la PAC par les Régions

«**Notre challenge : assurer la transition entre la programmation actuelle 2014-2022 et la programmation 2023-2027 dans un contexte mouvant** »

Le mot de Lydie Bernard

Présidente déléguée de la Commission Agriculture, alimentation, forêt, pêche de

Régions de France

Vice – Présidente de la Région Pays de la Loire

Le FEADER géré par les Régions : une consommation qui n'a jamais été aussi bonne

Le transfert de la gestion du 2nd pilier de la PAC par les Régions pour la programmation 2014-2022 a constitué une avancée majeure pour les politiques agricoles et de développement rural régionales.

En termes d'efficacité déjà, on retiendra que **la consommation des crédits européens FEADER n'a jamais été aussi bonne que depuis qu'ils ont été gérés par les Régions**, des propos même du ministère de l'Agriculture ! En effet, en date de fin juin 2022 le seuil de **71% de la maquette FEADER payé était atteint**, tous PDR (programmes régionaux) et mesures (surfaciques ou non surfaciques) confondues.

Alors que ce transfert de l'autorité de gestion s'est fait dans des conditions relativement inhabituelles et difficiles par rapport aux autres transferts de compétences faits aux Régions -puisque ces dernières ne se sont pas vu transférer les moyens et la pleine responsabilité de gestion– **ce résultat est pour Régions de France la preuve du volontarisme des Régions et de leur engagement pour conduire des politiques ambitieuses et efficaces au plus près des besoins des agriculteurs et des filières.**

La transition entre les deux programmations FEADER : les Régions optimisent les crédits et assurent la continuité des dispositifs auprès des agriculteurs

Pour terminer cette programmation et assurer notamment la bonne consommation en particulier des crédits FEADER relance dont la France a bénéficié de façon importante, **les Régions pourront continuer à programmer les crédits et à payer les bénéficiaires jusque fin 2025.** Mais elles devront continuer à respecter pour cela les « règles » de la programmation actuelle, c'est à dire inscrites dans leur PDR. Pour les Régions qui disposent encore de crédits résiduels, Régions de France a demandé et obtenu du ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire qu'un maximum d'options possibles soient laissées à la discrétion de chaque Région.

C'est ainsi que certaines Régions, pour optimiser la consommation des crédits, débiteront l'année 2023 en proposant par exemple de renouveler certains appels à projets de soutien aux investissements agricoles, de prolonger l'attribution des Dotations Jeunes Agriculteurs selon les règles actuelles, ou encore de déployer ces crédits pour prendre en charge des annuités budgétaires de mesures surfaciques (et ainsi préserver la dépense sur le budget 2023-2027) ou enfin prolonger exceptionnellement d'une année l'aide au maintien en agriculture biologique sur l'année 2023.

L'enjeu de la préparation de la programmation 2023-2027 et les Plans stratégiques Nationaux

Mais le véritable défi pour les Régions tient au fait qu'à cet objectif de meilleure consommation possible du budget FEADER 2014-2022 s'ajoute l'enjeu de la préparation de **la programmation 2023-2027**, dans un cadre de gouvernance et de mise en œuvre totalement renouvelés !

En effet, à partir du 1^{er} janvier prochain, la PAC sera mise en œuvre dans chaque pays européen au travers de **Plans Stratégiques Nationaux**. La France, grâce à la collaboration étroite et efficace de l'Etat et des Régions, sur le plan politique comme technique, a été un des premiers États Membres à voir son PSN approuvé par la Commission début septembre.

Un budget de 700 M€ de crédits FEADER

A cette évolution de niveau européen s'ajoute une évolution de la gouvernance avec une clarification des compétences de l'Etat et des Régions dans la gestion du 2nd pilier de la PAC, que l'on peut qualifier de décroisement. Ainsi, **les Régions géreront en pleine responsabilité toutes les mesures non surfaciques du 2nd pilier**, à savoir les aides aux investissements, les aides aux jeunes et nouveaux agriculteurs, les aides à la coopération et à l'innovation, et les aides au développement rural (programme LEADER).

Pour assurer cette pleine responsabilité, **elles se verront dotées d'un budget de 700M€ de crédits FEADER annuels, ce qui constitue une augmentation de 55M€/an** par rapport à l'enveloppe moyenne à périmètre égal par rapport à la programmation précédente et du transfert des contreparties dépensées par l'Etat en cofinancement de ces mesures (pour un montant de 100M€/an).

Des transferts de personnels de l'Etat

Pour piloter et mettre en œuvre ces interventions, les Régions se verront aussi transférer des personnels de l'Etat comme dans tout transfert de compétences. Suite à la définition d'un premier volume d'emplois à transférer et défini par le ministère de l'Agriculture, mais jugé insuffisant par les Régions, une mission d'inspection contradictoire doit permettre de définir quels moyens complémentaires doivent être attribués aux Régions pour assurer la continuité des services. C'est bien là tout l'enjeu pour les Régions !

Un nouveau logiciel d'instruction et de gestion des aides

Enfin, comme convenu suite à l'arbitrage de « décroisement » du FEADER pris par l'État, les Régions ont à leur charge de développer leur propre logiciel d'instruction et de gestion des aides dont elles auront la charge, en remplacement du logiciel actuel, développé par l'ASP, qui avait connu des difficultés de mise en œuvre au début de la programmation précédente.

Malgré la complexité d'un tel chantier informatique, l'anticipation des Régions et la mutualisation qu'elles ont su mettre en œuvre entre elles leur permettront d'être au rendez-vous pour assurer la continuité des paiements auprès des bénéficiaires.

En résumé, l'état d'esprit des Régions en cette période de transition entre deux programmations se résume en trois mots : Anticipation, Efficacité, Responsabilité.

Car derrière cette « mécanique » de gestion, c'est bien le soutien à une agriculture compétitive, résolument engagée dans la transition agro-écologique et qui fait face au défi du renouvellement des générations dans tous les territoires qui est la priorité des priorités des Régions de France.